« L'Insécurité alimentaire en Haïti :

la Racine du mal et les Stratégies de redressement »

Par James Boyard

Dans un Rapport publié en 2009, l'ONG internationale Oxfam avait établi un lien étroit entre les conséquences des changements climatiques et la déforestation auxquelles est exposé Haïti et ce qu'elle appelle le « cocktail toxique haïtien »[i], composé par la pauvreté et l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Autant dire, on ne saurait problématiser la question de l'insécurité environnementale en Haïti en négligeant le phénomène corolaire qui sont les crises alimentaires.

Ceci dit, lorsqu'on évoque la problématique de l'insécurité, on oublie souvent que l'insécurité alimentaire représente avec les catastrophes naturelles la plus grande menace de sécurité non criminelle à laquelle est exposé plus de 20% de la population mondiale. A preuve, le Rapport mondial sur les crises alimentaires de 2022 a estimé que 193 millions d'individus, émanant de 53 Etats ou territoires font face à des situations de crises alimentaires plus ou moins graves. Sur une étude portant sur la population haïtienne, le Rapport a révélé que 4.5 millions d'haïtiens sont classés dans la catégorie « IPC Phase 3 » (crise alimentaire aigue) et 1.3 millions dans la catégorie « IPC phase 4 » (urgence alimentaire)[ii].

Notre objectif dans le cadre de cette étude c'est de dénaturaliser les principales causes qui sont à l'origine des crises alimentaires dans notre pays, tout en proposant une stratégie d'action pouvant contribuer à rétablir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire.

A.- L'étiologie de l'insécurité alimentaire en Haïti

Au terme de notre investigation et analyse, nous avons pu établir une étiologie plus ou moins complète de l'insécurité alimentaire en Haïti mettant en jeux deux (02) grandes catégories de facteurs, des facteurs structurels et des facteurs provocateurs intentionnels :

a.1) Les facteurs structurels des crises alimentaires

En réalité, ce qu'il faut comprendre c'est que les causes des crises alimentaires et nutritionnelles en Haïti trouvent leurs racines historiques dans les mauvaises pratiques de distribution et d'utilisation de la terre qui ont caractérisé le monde rural depuis le lendemain

de l'indépendance du pays, sur lesquelles sont venus se greffer des facteurs liés aux catastrophes naturelles et surtout à la mauvaise gouvernance politique.

(1) Des causes liées à l'histoire : En dépit du vieil adage présentant traditionnellement Haïti comme un pays essentiellement agricole, la stratégie de production vivrière haïtienne ne s'est jamais orientée vers une politique d'autosuffisance alimentaire. Et pour cause, de l'indépendance à nos jours, la question de l'accès à la terre cultivable a induit un long conflit social qui a toujours opposé deux visions ou deux rationalités, celles de :

➢ ***l'autocratie terrienne :*** symbolisée autrefois par les anciens affranchis, les chefs militaires et aujourd'hui par les élites politiques et économiques, favorables aux exploitations des grandes cultures agricoles destinées à l'importation, quitte à rétablir des relations de sujétions entre les grands propriétaires terriens et les cultivateurs[iii] qui peuvent rappeler le système de production coloniale. En dépit de certains conflits internes aux tenants de cette vision, ce modèle d'organisation de l'économie agricole avait profité du contexte de l'effort national exigé par le gouvernement pour libérer la partie espagnole de l'Ile d'Hispaniola ou s'acquitter de la dette de l'indépendance pour s'imposer brièvement ;

➢ ***l'émancipation terrienne :*** représentée par les masses d'anciens esclaves et de marrons qui entendent supprimer tout lien de contrainte et d'asservissement agricole et ambitionnent de devenir eux-mêmes des propriétaires fonciers et des producteurs agricoles. Ils ont joué sur l'effet de masse pour réclamer leur part de l'héritage colonial, provoquant ainsi un processus de fragmentation continue des terres labourables et cultivables, jusqu'à donner naissance à ce que l'on appelle aujourd'hui l'économie agricole de subsistance ou l'agriculture parcellaire promue par le système de métayage.

(2) Des causes liées au mal gouvernance : Si tout au long du XXème siècle, les gouvernements haïtiens n'ont jamais eu ni suffisamment de légitimité ou d'autorité ni suffisamment de volonté ou d'intelligence politique pour initier une politique de réforme agraire tenant compte des exigences du développement économique et de l'autosuffisance alimentaire de la population, cette situation n'a pas évolué même avec l'existence de certaines filières de production plus ou moins florissantes destinées à l'importation et l'introduction forcée du pays dans le cadre de l'orthodoxie du libéralisme économique à partir de la fin des années 1980 à la faveur des Plans d'ajustement structurels.

En réalité, la seule vraie initiative politique qui a été prise par l'Etat haïtien pour tenter d'intervenir dans le domaine de la réforme foncière ou de l'agriculture, après la fameuse Loi du 28 juillet 1975, instituant l'ODVA (Organisation de développement de la Vallée de l'Artibonite) a été l'établissement en 1995 par le Président Jean Bertrand Aristide de l'INARA (Institut National de Réforme Agraire). Malheureusement, cette agence gouvernementale qui avait entre autres pour mission de récupérer les terres arables, notamment dans le département de l'Artibonite, dont les titres de propriété étaient contestés afin de les redistribuer à des groupes de paysans a eu elle-même des résultats peu encourageants.[iv]

En effet, au cours de la première phase de la réforme agraire, l'Institut n'avait pu confisquer que 2 400 hectares de terres redistribuées après à 1 600 fermiers du village de Payen dans la vallée de l'Artibonite. Mais des citoyens et des politiques de l'époque, dont des sénateurs ont accusé l'INARA d'avoir confisqué abusivement des terres pour ensuite les donner à des proches du Comité de distribution des terres, ce qui allait quelques années plus tard occasionner un ralentissement des actions voire une longue hibernation de l'Institut.

Autant dire, aucune véritable reforme n'a été apportée à l'épineuse question de l'accès aux terres sujettes à de nombreux conflits locaux, voire à la réorganisation de la culture agricole, notamment rizicole mise en faillite à partir du début des années 2000 par la pénétration accélérée des riz de l'Arkansas, de la Californie, de la Louisiane, du Texas et du Mississippi,[v] l'absence de politique de crédit agricole ou à la transformation agro-industrielle et surtout les mauvaises politiques douanières et agricoles de l'Etat haïtien. Selon un rapport du gouvernement américain publié en 2016, les Etats- Unis exporteraient annuellement en Haïti 540 000 tonnes de riz, alors qu'ils n'exportaient que 33 000 tonnes au terme d'une étude parue en 1960.[vi]

Quoi qu'il en soit, les données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) conduit en 2010 par l' « Agricultural research for development» pour la BID, révèlent que la quantité des terres arables en exploitation en Haïti serait de 765 000 carreaux, soit 986 850 ha, représentant seulement 36% du territoire national de ce pays qui se dit essentiellement agricole. Pire que cela, le Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles et du développement rural (MARND) préfère s'aligner sur les chiffres du FMI, lequel évalue les terres arables disponibles à seulement 29% du territoire, dont 49% seraient mises en culture, soit 390 000 ha.[vii]

(3) Des causes liées aux catastrophes naturelles : les phénomènes telluriques ou climatiques auxquels Haïti est exposée du fait de sa position géographique ou de la vulnérabilité de son environnement naturelle n'ont pas seulement entrainé des pertes en vies humaines, mais aussi des destructions considérables des infrastructures et ressources agricoles, tels, les moyens de production de base, les systèmes d'irrigation, les unités de production/agro-transformation, les écosystèmes agro-forestiers à base de caféiers, les installations pour l'élevage et les têtes de bétails, ainsi que les matériels et équipements de pêche. Ce fut par exemple le cas :

- En 1994, avec l'Ouragan Gordon : qui a entrainé la perte de presque tous les champs de culture et les bétails dans les départements du Sud et du Sud-est ;

- En 1998, avec l'Ouragan George : qui a dévasté les infrastructures agricoles et les récoltes dans les départements du Nord-Ouest et du Sud-est ;

- En 2004, avec l'ouragan Ivan et Jeanne : qui ont occasionné d'importants dégâts matériels sur le système de production agricole dans les départements du Sud, de l'Ouest et de l'Artibonite ;

- En 2008, avec les Ouragans Gustav, Ike et Hanna et la Tempête Fay : qui ont été responsables de destructions considérables des infrastructures et des récoltes agricoles à Petit-Goave, dans les départements de la Grand'Anse, de l'Artibonite et du Nord-est ;

- En 2010, avec le séisme du 12 janvier : qui a dévasté complètement les infrastructures et ressources vivrières notamment dans les départements de l'Ouest, du Sud-est et des Nippes ;

- En 2016, avec l'ouragan Matthew : qui a détruit plus de 420 000 exploitations agricoles dans les départements du Sud-est, du Sud, de la Grand 'Anse, des Nippes, de l'Artibonite et du Nord-ouest (…).

Tout ceci c'est pour dire que les catastrophes naturelles liées aux aléas de la nature, notamment les inondations et les vents violents provoqués par les cyclones et les ouragans ont eu par le passé et ont continué jusqu'à date à avoir un grand impact sur la capacité de production et de conservation agricole en Haïti et sur la santé de l'économie rurale en général. D'ailleurs, faut-il se rappeler que le phénomène dit « Pèpè », « Kennedy » ou « Produit sinistré » s'était justement introduit dans le pays à la faveur de l'Ouragan Hazel en 1954 qui avait dévasté les champs agricoles dans plusieurs départements du pays et plongé des milliers

de paysans dans la famine et la misère. Mais c'est surtout durant la présidence de Fritz Gerald Kennedy que ce phénomène «Pèpè» a pris véritablement de l'ampleur, en devenant un modèle privilégié d'aide humanitaire des Etats-Unis envers Haïti ;

(4) Des causes liées aux conflits fonciers ou entre gangs armés : les conflits terriens en Haïti sont enracinés historiquement dans les modes d'accès à la terre, fondés sur l'initiative privée dès le lendemain de l'indépendance. Mais de manière plus contemporaine, les conflits fonciers ciblant les terres agricoles vont commencer à éclater qu'à partir des années 1950 avec le début de construction des grands systèmes d'irrigation, notamment dans la plaine rizicole de l'Artibonite, conduite par la firme américaine, « Knappen Tippets Abbett Mac Carthy Engineers »[viii].

Ce qu'il faut comprendre en effet, c'est que si la République d'Haïti compte 70 000 hectares de terres irriguées, 32 000 sont réparties dans la plaine de l'Artibonite qui produit au passage 66% du riz haïtien au terme de deux récoltes par année, l'une entre octobre et décembre et l'autre entre mai et juillet.[ix] Autant dire, lorsqu'on considère qu'un hectare de terre irriguée se loue entre 400 et 600 dollars par année, ont peut comprendre que l'accès à ces terres représente là une véritable source de rente. D'où les origines des conflits fonciers dans la Vallée de l'Artibonite, notamment dans les localités de Lacouture, Grand Bérard, Desdunes, Hatte Cheveau, Bocozelle, Gervais, Guiton, Blain et Brizard, etc., opposant en général soit d'un côté des paysans ou fermiers de l'Etat en possession de ces terres depuis plusieurs générations et des grands propriétaires (Grandon) absentéistes soit d'un autre côté des groupes de paysans soutenus par les « Grandons ».

Michael Levy nous apprend que les premiers conflits sanglants ont éclaté en 1974, ce qui avait entrainé l'adoption par Jean Claude Duvalier de la Loi du 28 juillet 1975, donnant à l'ODVA la charge de la gestion directe de toutes les terres en conflit (…). Mais plus récemment en 2013 un conflit opposant les localités de Lacouture et Grand Bérard au sujet de quatre carreaux de terre s'est soldé par un lourd bilan matériel, dont 257 maisons incendiées, près de 432 familles déplacées et 70 maisons saccagées ou pillées.

Il arrive aussi de plus en plus que des guerres de territoire opposant des gangs armés dans le bas Artibonite impactent négativement sur le processus de production rizicole, lorsque ce ne sont pas ces gangs qui décident directement de chasser les paysans pour récupérer les champs cultivés. Ce fut par exemple le cas, en novembre 2019 avec les groupes armés dirigés

par Arnel Joseph qui avaient pris le contrôle des zones cultivables dans les localités de Savien, de l'Estère et de Dessalines, forçant au passage 2000 paysans à se déplacer ;

(5) Des causes liées à des pertes post-récoltes : en dehors des facteurs structurels, intentionnels et naturels susmentionnés, il arrive souvent que le niveau de production et de disponibilité alimentaire dans le pays soit affecté par des incidents survenus après la période des récoltes ou encore pendant le temps du stockage et de la conservation, tels, les inondations, les infestations de ravageurs, le murissement ou le pourrissement dû à une conservation trop longue ou dans des conditions de température et d'humidité inappropriées. Pour certains économistes, comme Romy Regiani Theodat, ces pertes post-récoltes peuvent représenter certaines fois jusqu'à 50 à 60% de la production.

a. 2) Les facteurs intentionnels entrainant les crises alimentaires

En dehors des causes structurelles, l'insécurité alimentaire en Haïti peut aussi découler des conséquences de la perte de certaines productions vivrières, liée à des actes de déstabilisation ou de destruction provoqués par des groupes d'intérêts nationaux ou étrangers ou des conséquences d'opérations de spéculation réalisées par des intermédiaires ou négociants conduisant à une augmentation exponentielle des prix des denrées de première nécessité :

(1) Des causes liées à la destruction volontaire des filières agricoles : Dans ce cas, il s'agit le plus souvent d'entrepreneurs locaux qui, à la faveur de la destruction ou du recul des barrières tarifaires haïtiennes, vont préférer contribuer à la destruction systématique de certaines filières ou infrastructures de production locale afin d'assoir un monopole ou un quasi-monopole sur certaines filières d'importation. La HASCO acquis en 1973 par la famille Mevs et qui engageait des centaines d'employés et de saisonniers dans ses raffineries en Plaine, à Léogane et à Port-au-Prince, ainsi que dans de nombreuses exploitations de champs de canne à sucre, notamment aux Cayes et à Léogane a dû cesser ses activités de production du sucre à cause justement de ces actes de déstabilisation et de concurrence déloyale.

D'un autre côté, ces actes de déstabilisation ou de destruction pourraient aussi avoir été planifiés et exécutés par des agents provocateurs dominicains dont le gouvernement avait intérêt à mettre en faillite certaines filières de l'agriculture haïtienne afin de conserver un avantage comparatif dans ces domaines et prendre ainsi le contrôle du marché haïtien. Les maladies ayant affecté durement les arbres fruitiers ou tubercules comestibles, tels, le

cocotier, le mazonbel, le citronnier, l'avocatier, le bananier, etc. ont été soupçonnées justement d'avoir été provoquées par des agents pathogènes introduites exprès dans le pays et disséminés par des individus à la solde d'intérêts commerciaux dominicains. Et ce fut justement la faillite provoquée de ce premier secteur de l'économie haïtienne, à savoir l'agriculture, qui explique à la fois l'exode dans la capitale de milliers d'haïtiens en quête de travail, alimentant ainsi les foyers de banditisme, de troubles sociaux et politiques et le spectre de crise des réfugiés haïtiens aux États-Unis, au Canada, au Chili (…);

(2) Des causes liées à des spéculations illicites sur le marché des denrées en Haïti : conséquemment aux mesures de verrouillage des frontières pendant la période de confinement dans le contexte de la COVID-19, l'indice mondial des prix des denrées alimentaires a atteint en 2020 une moyenne de 97,9 points, le niveau le plus élevé au cours des trois dernières années selon un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Mais habituellement en Haïti, les prix des denrées alimentaires sont encore plus volatiles et inflationnistes.

En effet, en raison de l'absence de contrôle et de régulation des prix par l'Etat, les grossistes et les négociants appréhendent régulièrement toute période de hausse relative du carburant à la pompe et toute situation de troubles sociaux et politiques pour trafiquer avec le prix des produits de première nécessité, dont les denrées alimentaires, même quand celles-ci ne seraient pas des produits importés. En général, les denrées les plus touchées par ces pratiques d'augmentation abusive de l'indice des prix sont les huiles végétales, le riz, le poids, le sucre, les produits de la pêche, le riz, les céréales, les produits de l'élevage, etc.

Ainsi, dans un pays où selon la Banque mondiale, plus d'un Haïtien sur deux se trouve en situation de pauvreté avec moins de 2,41 $ par jour, et une personne sur quatre vit en dessous du seuil national de pauvreté extrême fixé à 1,23 $ par jour, toute sensible fluctuation à la hausse des prix des denrées agricoles induit des risques d'insécurité alimentaire pour des millions d'haïtiens. Ce fut d'ailleurs dans un contexte de brusque hausse des prix des denrées de base dans le pays qu'ont éclaté du 3 au 27 avril 2008 des troubles insurrectionnels, baptisés les émeutes de la faim, ayant entrainé la chute du gouvernement de Jacques Edouard Alexis. Depuis lors, le pays vit constamment dans la hantise de nouveaux épisodes d'émeutes de la faim ;

(3) Des causes liées à la conditionnalité de l'aide internationale : faut-il aussi rappeler que suite aux contraintes exercées par le FMI dans le cadre de leur politique de

conditionnalité de l'aide, le pays a dû signer en 1995 un accord acceptant de faire passer les droits de douane sur le riz de 35% à 3%[x]. Depuis lors, le riz venant des États- Unis inonde le marché haïtien et détruit l'ensemble de la production locale, au point que passant de l'autosuffisance en matière rizicole, le pays est depuis 2008 obligé d'importer 82 % de sa consommation de riz.[xi]

D'ailleurs, conscient du grave tort fait à l'agriculture haïtienne, l'ancien président des États Unis, Bill Clinton devait avouer le 10 mars 2011, devant la Commission des affaires étrangères du Sénat américain, que son administration avait profité de la baisse des droits de douane en Haïti, pour envahir le marché haïtien avec du riz subventionné.

(4) Des causes liées à la chasse des terres arables par des étrangers fortunés pour la production de denrées bio : comme c'est déjà le cas pour certains pays africains, dont la République démocratique du Congo (RDC), certaines personnalités, multinationales ou fondations étrangères se sont mises à convoiter certaines régions cultivables en Haïti afin de les affecter à des pratiques agricoles tournées plus vers une consommation étrangère de luxe. A ce sujet, l'ex-vice-président des États-Unis, Al-Gore devait révéler en 2013 dans son livre « The Future : Six Drivers of Global Change », que certains pays dont la RDC avait conclu avec des propriétaires étrangers un accord pour leur céder jusqu'à 48,8% des terres cultivables ».[xii]

B.- Des actions pour réduire les risques d'insécurité alimentaire en Haïti

En raison de la complexité de la problématique agricole en Haïti et des causes multifactorielles qui interagissent dans la mauvaise performance de notre agriculture, on ne saurait intervenir de manière crédible sur la question de la prévention de l'insécurité alimentaire sans améliorer au préalable tous les maillons de la chaine de production et de commercialisation, à savoir :

(1) La phase pré-récolte : elle part de la période de l'ensemencement jusqu'à celle de la maturité des denrées agricoles. Il convient d'adopter à cette phase des mesures de gestion du sol permettant une croissance optimale des récoltes, telles que :

➢ subventionner les intrants et équipements agricoles, afin de solutionner les problèmes liés au prix et à la qualité des semences, engrais, pesticides, machines et outillages agricoles ;

➢ améliorer le génie agricole, comme les systèmes d'irrigation, les travaux de drainage, les mesures de protection de l'environnement agricole, la gestion des eaux de surface, la protection des berges, digues et enrochement, etc. ;

➢ mettre en place des crédits agricoles destinés à soutenir sans discrimination l'effort financier des cultivateurs durant le processus de production (…).

(2) La phase récolte : elle désigne l'étape de passage entre la phase de collecte des produits agricoles arrivés à maturation et celle de conditionnement ou de traitement de ces denrées. Les opérations de récolte comprennent la cueillette, le fauchage, l'arrachage et du transport à l'abri pour stockage. A ce niveau, l'intervention de l'Etat consisterait d'abord d'un côté à rendre financièrement accessible les outils et équipements de manutention agricole pour réduire le temps des cueillettes et de la transportation et diminuer les risques de pertes accidentelles liées à l'intervention manuelle.

D'un autre côté, il convient pour le Ministère de l'agriculture de fournir un encadrement technique de proximité aux cultivateurs afin de prévenir des manipulations négligentes, susceptibles d'entrainer des blessures physiques, contusions ou déchirures sur les denrées et par conséquent des pertes en eau considérable pendant le temps de stockage et des risques de murissement précoce, de décomposition ou d'affection par des champignons ou bactéries ;

(3) La phase post-récolte : elle regroupe les étapes allant du stockage à la commercialisation, en passant par le transport et la commercialisation vers les marchés. Chacune de ces étapes exigerait un type d'intervention de la part de l'Etat. C'est le cas pour :

- ***L'étape du stockage :*** le Ministère de l'agriculture doit accompagner les cultivateurs dans l'aménagement ou construction de hangars ou de silos modernes, respectant les conditions de température, d'humidité et d'aération afin qu'ils puissent entreposer provisoirement les produits récoltés ;

- ***L'étape du transport :*** il s'agit pour l'Etat central d'intervenir ici à deux niveaux. D'abord, pour améliorer ou construire le réseau de maillage routier, ferroviaire ou maritime, incluant les voies de pénétration intérieures afin d'augmenter la capacité du marché à s'approvisionner localement. Dans ce cas, une attention particulière doit être portée aux régions riches en potentiel agricole, comme par exemple :

➢ ***le Sud-est du Cap-Haitien (Bahon et Grande Rivière du Nord) :*** ces régions riches en production d'oranges, de gingembre, de cacao, d'ignames, de maïs, de manioc, de café et de haricots, perdaient en moyenne à chaque saison de récolte 50 à 60% de la valeur de la production, obligée de pourrir sur place à cause des problèmes de transport ;

➢ ***le département de la Grand'Anse (notamment Jérémie, Moron, Chambellan) :*** c'est l'une des régions du pays les plus riches en matière agricole et halieutique. Pourtant, les déficits des infrastructures de transport routier et maritime forcent les cultivateurs à se limiter à une agriculture d'autosuffisance locale.

- L'étape de la commercialisation : il reviendrait au gouvernement de s'engager dans l'amélioration non seulement des réseaux de vente des produits alimentaires, mais aussi des circuits de distribution. Dans le premier cas, il s'agira d'inciter la création d'infrastructures d'échanges entre commerçants et consommateurs, comme :

➢ ***les Marchés associatifs :*** aménagés dans les zones de production, servant d'espace de rencontre et d'échange direct entre le cultivateur et le commerçant ;

➢ ***les Marchés de gros :*** localisés dans les zones para-urbaines, utilisés comme lieu d'échanges entre grossistes, détaillants et traiteurs,

➢ ***les Supermarchés :*** situés dans les zones urbaines, servant d'espace de vente en libre-service pour les ménages à haut et moyen revenu ;

➢ ***les Marchés de détails ou traditionnels :*** installés dans les zones de grandes fréquentations, desservant les ménages à bas et moyen revenu ;

➢ ***les installations de stockage pré-vente :*** constituées par des entrepôts respectant les conditions sanitaires et physiques de conservation des denrées alimentaires.

Evidemment, l'amélioration du système de production et de commercialisation impliquerait aussi d'un côté les efforts d'un secteur privé très organisé, capable de planifier et de gérer les circuits de distribution, incluant la mobilisation des moyens de transport et la planification des commandes et d'un autre côté l'engagement de l'Etat haïtien en faveur d'une stratégie d'industrialisation par substitution aux importations, permettant au pays d'être moins dépendant des importations et de développer une capacité locale en matière de production agroalimentaire.

[i] Oxfam International. Rapport 2009-2010. https://www-cdn.oxfam-international-rapport-annuel-2009-2010fr

[ii] FSIN. Global Report of Food Crisis 2022. https://www.wfp.org/ publications/2020-global-report-food-crises.

[iii] André Bogentson. 2011. La transition démographique en Haïti (Demographic transition in Haïti). In: Bulletin de l'Association de géographes français, 88e année. *Montagnes tropicales, sous la direction de Etienne Cossart et Monique Fort.* pp. 83-104

[iv] The Christian Science Monitor [Boston]. 26 mars 1997. Kathie Klarreich. « Haiti's Land Handout Only Scratches the Surface of the Need ».

[v] Marie Redon et Raoul Petit-Bel. 2017. « Réduire l'insécurité mais augmenter la vulnérabilité ? Assistance alimentaire et riziculture en Haïti », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Vol 275 : 143-161

[vi] Voir le site suivant : http://www.indexmundi.com/agriculture/?coun try=ht&commodity=milled-rice&graph=domestic-consumption. Consulté le 09/01/17.

[vii] CIRAD. La problématique foncière en Haïti : Comment le Recensement Général Agricole de 2010 questionne les politiques publiques (Version révisée janvier 2017)

[viii] Michael Levy. 2001. « Conflits terriens et réforme agraire dans la plaine de l'Artibonite (Haïti) », *Cahiers des Amériques latines,* Vol. 36 : 183- 206

[ix] idem

[x] OXFAM. 2005. " En quoi les prochaines négociations de l'OMC menacent les agriculteurs des pays pauvres " https://www.oxfam.org/sites/ www.oxfam.org/

[xi] Walky Louis. " Pour mieux comprendre la problématique agricole en Haïti ". Le Nouvelliste du Ier aout 2013. http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article

[xii] Al Gore. 2013. The Future: Six Drivers of Global Change. *Random House*. Pp. 25-45